

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »					*	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE GIRMA

Boulevard Nord, Cahors :

LES

ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Seule édition complète et authentique.

144 pages grand in-8^o Jésus.

PRIX, BROCHÉ : 7 fr. 50.

Impression de luxe à deux couleurs.

Il n'a été tiré que 400 exemplaires.

Cahors, 27 Juin.

La dépêche suivante résume la séance tenue lundi dernier par le Congrès, séance dont nous avons donné la signification dans notre dernier numéro.

Berlin, 25 juin.

Le Congrès, dans sa séance d'hier a décidé que le temps de l'occupation par les Russes de deux provinces de la Bulgarie et de la Roumélie serait réduite à neuf mois au lieu de deux ans.

Il a décidé également que la province nord des Balkans prendra le nom de Bulgarie, et que la province sud prendra le nom de Roumélie orientale, et il a arrêté la délimitation de ces deux provinces.

Les Balkans formeront les frontières entre elles. Varna et Sofia seront comprises dans la province nord.

Le traité final portera simplement que les Balkans forment la frontière, quant aux points précis où passera cette frontière, ils restent à déterminer par une commission militaire dont la composition n'est pas encore arrêtée.

Ainsi, la question des passes des Balkans n'est donc pas encore définitivement arrêtée.

Les frontières ouest de la Bulgarie et de la Roumélie délimitées restent à peu près comme elles ont été établies par la conférence de Constantinople.

De cette façon, une partie de la Macédoine revient aux Turcs.

L'éloignement de la Roumélie orientale de la mer Égée répond aussi à la délimitation du vilayet occidental, telle que cette délimitation avait été décidée par la Conférence de Constantinople.

Le Congrès a admis le droit de garnison turque dans la frontière des Balkans, et sur le littoral de la mer Noire pour la défense de la côte de Roumélie. Des milices indigènes seront organisées dans l'intérieur de la Roumélie.

Le Congrès a également admis que la Bulgarie serait administrée par un prince de cette province et que cette dernière serait reliée à la Sublime Porte par un lien de suzeraineté; il a admis, en outre, que la Roumélie orientale serait administrée par un souverain chrétien.

Restent à déterminer les points de détails et la délimitation de la frontière de la Roumélie, ainsi que l'organisation administrative, dont le Congrès, dans la séance d'aujourd'hui, continuera l'examen.

On croit que l'examen des articles 6, 7 et probablement de l'article 8 du traité du San Stefano sera achevé dans cette séance.

Demain, le Congrès passera à l'examen détaillé des articles 9, 10 et 12.

Le Congrès a autorisé son président à communiquer aux représentants grecs la décision prise précédemment au sujet de la représentation de la Grèce.

Voici les détails concernant la séance de mardi :

Londres, 26 juin.

Le Times publie une dépêche de Berlin, qui assure que les députés grecs sont sûrs de l'appui de la France pour obtenir une ligne de frontières d'Olympus à Colona.

Hier à la séance du Congrès, les plénipotentiaires français, qui avaient été chargés de remanier les amendements russes que l'Angleterre avait refusé d'accepter dans la séance de lundi, les ont représentés sous une forme nouvelle qui a été agréée par toutes les parties conformément à la proposition des plénipotentiaires français, la Porte aura le droit absolu d'occuper la ligne frontière entre la Bulgarie et la Roumélie par tel nombre de troupes qui lui paraîtra nécessaire.

Mais il faudra que ces troupes soient exclusivement des troupes régulières, et elles ne pourront, en aucun cas, être cantonnées chez les habitants ou à l'intérieur de la province. Le maintien de l'ordre en Roumélie sera confié à la gendarmerie. Il a, en outre, été décidé sur la proposition de M. Waddington que la population de la Bulgarie et de la Roumélie jouira de la plus complète liberté civile et religieuse. Sur la proposition de l'Angleterre et de l'Autriche, il a été décidé qu'il ne pourra être fait aucune modification dans la législation commerciale de ces deux provinces, sans l'assentiment des puissances.

Tous les journaux considèrent que le Congrès a terminé son premier travail, et que l'œuvre sera complétée dans quinze jours.

L'anniversaire de Hoche.

Le banquet annuel, auquel assiste régulièrement M. Gambetta, a eu lieu lundi à Versailles.

Un peu avant les toasts, plusieurs dames entrent dans les loges et dans les galeries. Elles sont accueillies par des applaudissements.

M. Feray lit une lettre du préfet, M. Barthélemy, à M. Feray, dans laquelle le Préfet s'excuse de ne pas pouvoir, à cause d'un deuil de famille, paraître à cette fête, et affirme ainsi sa communion d'idées avec les représentants de la République et avec les organisateurs de la fête. (Applaudissements.)

Il est donné lecture d'une lettre du général commandant dans Seine-et-Oise, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir pas assister au banquet ayant été appelé à Paris, pour service. (Applaudissements.)

M. Feray lit aussi une lettre de M. Lepère à M. Joly, dans laquelle M. Lepère s'excuse et dit : Je serai du moins avec vous de pensée et de cœur. (Applaudissements.)

M. Feray ajoute que beaucoup de députés et de sénateurs se sont également excusés (Applaudissements.)

M. Feray porte ensuite un toast à la santé du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française. Il ajoute que cette joie de famille contraste heureusement avec la tristesse de l'an dernier. (Broyants applaudissements). Alors, la France soutenait une lutte glorieuse et pénible contre le ministère du 16 mai. Nos droits étaient méconnus, les lois étaient violées et toutes les libertés foulées aux pieds. Plus tard, le ministère du 16 mai n'avait pas d'autre ressource qu'un coup d'Etat conduisant à une guerre civile, lorsque le maréchal de Mac-Mahon fit appel au ministère du vénérable M. Dufaure, qui a obtenu dans les deux Chambres une éclatante majorité.

Le maréchal de Mac-Mahon a dit : « Le temps

des crises est passé; il s'agit, Français, de rendre impossible tout retour à pareille crise. »

Ces épreuves ont fortifié la République en rendant indissoluble l'union des républicains, en nous apprenant à chercher non le mieux absolu, mais le mieux possible.

Les nations étrangères ont admiré la façon dont nous avons reconquis notre liberté. Jouissons donc en paix de la fête pacifique de l'Exposition qui convie les nations à accepter l'hospitalité de la République.

La France est désireuse de la paix; elle ne jalouse aucun de ses voisins, et ne songe qu'à améliorer le sort de ses enfants.

Les idées de modération, d'ordre, de liberté et de conservation sont dans tous les esprits. Le Maréchal accomplit le rôle qui lui est assigné par la constitution et je porte la santé du Maréchal duc de Magenta, président de la République. (Applaudissements.)

L'orateur continue en affirmant la cordiale intimité qui existe entre les représentants du gouvernement et les représentants à tous les degrés, de la nation.

Il conclut en portant un toast à la santé de la ville de Versailles. (Applaudissements.)

M. Henri Martin, sénateur, porte un toast à la santé de la patrie indestructible qui, servie par Hoche sera servie par nos neveux.

Il poursuit en faisant l'éloge de Hoche qui, dans la guerre a conservé le sentiment de l'humanité et de la fraternité. Mais dans l'intérêt du progrès et de la civilisation, restons français. Je bois à Hoche et à l'homme qui a continué son œuvre, en réalisant ce qu'il avait rêvé. (Applaudissements, cris : Vive M. Thiers!)

M. Gambetta a ensuite prononcé un éloquent discours. Il a dit que la fête réunissait l'esprit civil et militaire, et s'il y a un parti qui a de la sollicitude pour l'armée, c'est le parti républicain. Il y a quelques mois on comptait sur l'armée et on avait tort car l'armée c'est l'honneur c'est le patriotisme.

M. Gambetta termine en priant le pays de persévérer dans sa politique, puis il porte un toast à l'unité de tous les citoyens sous le drapeau de la France. Cris : Vive la République! Vive l'armée!

Le mal béni

Nous lisons dans le Pays de samedi soir :

« La France a l'impudence de dire que nous formons des vœux pour la misère publique. »

Réponse.

Au lendemain des élections générales, M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du Pays, a publié les lignes suivantes, qu'il est inutile de qualifier :

« La France vient de le prouver d'une éclatante façon : elle a besoin de nouvelles misères, de nouvelles misères, pour se souvenir des angoisses d'un passé trop tôt oublié. »

« Il est utile qu'elle souffre, qu'elle râle, qu'elle agonise sous la révolution. »

« Cela vient, cela va venir; nous descendons la pente de l'abîme. »

« Mais ce mal sera un mal nécessaire, un mal sauveur, un mal béni. »

Le Pays aura-t-il « l'impudence » de soutenir encore qu'il ne forme pas des vœux pour la misère publique ?

(France).

M. Reverchon.

La génération présente a connu et respecté M. Reverchon, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, conseiller à la cour de cassation, décédé le 20 août 1877. Une pieuse pensée a porté une des personnes que les liens de la famille rattachaient à cet homme éminent à recueillir, dans une courte notice, les actes principaux de sa carrière. Parmi les actes de cette vie si bien remplie, il en est un qui suffirait à lui seul à recommander la mémoire de M. Reverchon au souvenir de ses contemporains.

M. Reverchon était maître des requêtes lors du coup d'Etat de 1851. Une des premières mesures du pouvoir nouveau fut la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Deux décrets parurent le 22 janvier 1852 : l'un ordonnait, dans le délai d'un an, la vente des biens possédés en France par les princes d'Orléans; l'autre prononçait la restitution au domaine de l'Etat des biens meubles et immeubles compris dans la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants, le 7 août 1830, et réglait la répartition du produit de la vente de ces biens. Comme le dit très-bien le biographe de M. Reverchon, le second de ces décrets constituait une spoliation brutale, mal déguisée sous les apparences d'une légalité factice.

Les princes d'Orléans ne pouvaient ni ne devaient se laisser déposséder sans résistance. Ils assignèrent devant le tribunal de première instance de la Seine l'administration des domaines. Le préfet de la Seine déclina la compétence de cette juridiction, se fondant sur le principe constitutionnel et très-élastique qui interdit à l'autorité judiciaire de connaître des actes administratifs.

Le tribunal, sous la présidence de M. Debelleye, se déclara compétent et retint la cause. Le gouvernement avait deux partis à prendre : interjecter appel de jugement devant la cour, en saisissant le conseil d'Etat en élevant le conflit d'attributions. Mais on avait été effrayé en haut lieu de l'indépendance du tribunal, on ne comptait pas sur la docile complaisance de la magistrature, et l'on ne voulut pas courir les risques d'un insuccès prévu d'avance. On espérait au contraire exercer sur le conseil d'Etat une pression plus efficace; le préfet de la Seine éleva donc le conflit par un arrêté du 28 avril.

Le 18 mai, jour de l'arrivée des pièces au conseil, le président de la section du contentieux, M. Maillard, désigna M. Reverchon comme commissaire du gouvernement, chargé de donner des conclusions sur l'affaire quand elle viendrait à l'audience publique. M. Reverchon ne dissimulait pas que son intention était de conclure à l'annulation du conflit.

Sur ces entrefaites, M. Baroche, vice-président du conseil d'Etat, témoigna à M. Reverchon le désir de l'entretenir. M. Reverchon se rendit au désir de M. Baroche, et alors eut lieu entre eux la conversation suivante :

Je désirerais, dit M. Baroche, causer avec vous

de l'affaire de samedi. Vous en comprenez, comme moi, toute la gravité; c'est une affaire politique et il est bien difficile que le commissaire du gouvernement ne soit pas de l'avis du gouvernement.

— Il est bien difficile aussi, répondit M Reverchon, que le commissaire du gouvernement soutienne une opinion qui n'est pas la sienne.

Cette belle réponse fait involontairement songer à celle que fit, dans les circonstances analogues, en 1813, M. Lainé au duc de Rovigo, ministre de la police impériale. M. Lainé était membre de la commission de l'adresse du Corps législatif. Pour la première fois, en présence des désastres attirés sur notre pays par la politique impériale, le Corps législatif élevait la voix pour protester contre la guerre sans trêve et la conquête à tout prix. Le gouvernement impérial aurait voulu empêcher le Corps législatif de faire entendre même une protestation timide. Le général Savary, duc de Rovigo, fit, en conséquence, mander les membres de la commission de l'Adresse et les apostropha, avec véhémence, dans un langage soldatesque. C'est alors que M. Lainé répondit cette simple phrase que l'on a, si nous ne nous trompons, gravée sur le piédestal de sa statue.

« Général, ma conscience crie encore plus haut que vous ! »

Si les compatriotes de M. Reverchon songent jamais à élever une statue à cet homme intègre, à ce jurisconsulte éminent, ils pourront eux aussi, écrire sur le piédestal de cette statue la réponse faite par M. Reverchon à M. Baroche.

Mais nous nous en voudrions de ne pas rapporter la fin de la conversation mémorable échangée le 6 juin 1852, entre le vice-président du conseil d'Etat, M. Baroche, et le commissaire du gouvernement, M. Reverchon.

M. Baroche s'efforça de faire comprendre à son interlocuteur que, dans une affaire de la nature de celle qui les occupait, le commissaire du Gouvernement ne pouvait pas avoir sa liberté ordinaire; son opinion, ajouta-t-il, serait exploitée par les ennemis du gouvernement; celui-ci même, s'il y persistait, la regarderait comme un acte d'agression.

M. Reverchon ne se laisse pas ébranler par cette menace.

— Alors, dit M. Baroche, je ne ferai pas venir l'affaire samedi, et je vous prie d'examiner si vous ne devriez pas remettre les pièces à un de vos collègues; donnez-les à M. Maigne, qui est d'un autre avis.

— Monsieur le président, répartit M. Reverchon, c'est M. le président de la section des contentieux qui m'a fait l'honneur de me désigner; s'il croit devoir maintenir l'affaire, je n'aurai qu'à me soumettre; mais il ne m'est pas possible de m'en dessaisir de mon chef.

Le lendemain, cédant aux instances de M. Baroche, M. Maillard retirait effectivement le dossier de M. Reverchon, quoique celui-ci l'eût prié de n'en rien faire, et le remettait à M. Maigne, sur la complaisance duquel le gouvernement croyait pouvoir compter. Quelques jours après, M. Reverchon était destitué purement et simplement par décret.

Avions-nous raison de dire en commençant que la conduite de M. Reverchon, dans cette circonstance, a suffi pour illustrer sa vie et pour recommander sa mémoire?

(Moniteur universel).

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VILLE DE CAHORS.

FÊTE NATIONALE.

Du 30 juin 1878.

CHERS CONCITOYENS,

Le gouvernement de la République a choisi la date du 30 juin pour célébrer, par une fête nationale, le magnifique succès de l'Exposition universelle.

La France pacifiée, laborieuse, relevée de ses désastres, sous l'égide d'un gouvernement réparateur, se prépare à entourer du plus grand

éclat cette grande fête du travail.

L'administration municipale de Cahors a résolu de répondre à l'initiative du Gouvernement en organisant, pour le 30 juin, une fête publique. Le Conseil municipal s'est empressé d'approuver cette résolution, et la population cadurcienne voudra certainement s'associer à cette patriotique pensée.

Vous tiendrez à honneur, chers concitoyens, de prendre tous, sans distinction, une part active à la manifestation pacifique qui se prépare et à faire éclater les sentiments qui vous unissent quand il s'agit de la grandeur et de la prospérité de la patrie.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 26 juin 1878.

Les Adjoints, Le Maire,
DELPORTE, SIRECH. A. RELHIÉ.

PROGRAMME DE LA FÊTE :

Le Maire de la ville de Cahors, Après s'être entendu avec les autorités compétentes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.

Le dimanche 30 juin, à 7 heures du matin, une salve de mousqueterie annoncera la fête du jour.

ART. 2.

A 8 heures, il sera fait à l'Hôtel-de-Ville, par les soins de l'administration, une distribution de bons de pain aux familles nécessiteuses.

ART. 3.

Une représentation gratuite sera donnée au Théâtre, à deux heures précises.

ART. 4.

A 7 heures 1/2, la Société orphéonique de la ville se fera entendre sur le balcon de la mairie.

ART. 5.

A 8 heures 1/2, la retraite aux flambeaux par la musique du 7^e de ligne, parcourra les boulevards du cours Vaxis à la caserne.

ART. 6.

A l'arrivée de la retraite, un feu d'artifice sera tiré sur la place Thiers.

ART. 7.

Dès la chute du jour, l'Hôtel-de-Ville, le square et l'allée Fénelon seront illuminés et pavoisés.

Le Maire invite les habitants à pavoiser et illuminer la façade de leurs maisons.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 26 juin 1878.

Le Maire,
A. RELHIÉ.

Approuvé :
Le Préfet du Lot,
HENRI FRESNE.

Nous recevons de Gourdon, la lettre suivante :

Gourdon, 26 juin 1878.

Monsieur le Directeur,

M. Calmon, sénateur inamovible et membre de l'Institut, se rendant de Domme au sol Delpech, s'est arrêté dans notre ville où il a passé une partie de la journée d'hier.

Il a été reçu à la sous-préfecture par l'honorable M. de Selves, le bien digne et bien sincère représentant, parmi nous, de la vraie République.

Après déjeuner, la fanfare d'abord, et l'orphéon ensuite sont venus, par un mouvement aussi empressé que spontané, et auquel la population entière applaudit, exécuter dans la cour de la sous-préfecture quelques morceaux choisis de leurs répertoires. Nos deux sociétés musicales ont voulu, par cette démarche, saluer l'homme éminent dont le département du Lot et, en particulier, notre arrondissement s'enorgueillit à si juste titre.

Une foule considérable se pressait devant l'hôtel et en voyant toutes ces figures épanouies il était facile de constater la joie que causait à la population la démonstration à laquelle elle s'associait.

M. Calmon a remercié les deux sociétés dans les termes les plus sympathiques et loué la bonne exécution des morceaux qu'il venait d'entendre. Il s'est fait inscrire comme membre honoraire des deux sociétés et a fait inscrire également son fils M. Robert Calmon, en ce

moment à Berlin, en sa qualité de secrétaire particulier de M. Waddington, ministre des affaires étrangères, qui représente la France au Congrès.

Répondant à un passage des paroles de bienvenue que lui a adressées M. Taillade, vice-président de la fanfare, M. le sénateur a dit que l'on pouvait, dès maintenant, considérer comme certaine l'adoption du tracé du chemin de fer de Montauban par Cahors, Gourdon, Souillac et Brives. Il a donné l'espoir de l'étude probable d'autres lignes utiles à la région: C'est avec la plus profonde gratitude que nous avons recueilli ces bonnes paroles de la bouche même de l'honorable sénateur.

Dans les trop courts instants qu'il a passés parmi nous, M. Calmon a reçu de nombreuses visites, et nous avons pu remarquer que ceux qui ont besoin de sa puissante intervention, surtout les malheureux, n'ont pas oublié qu'il ne promet jamais en vain.

On nous assure, et nous sommes heureux de le mentionner, que M. Calmon a fait le plus sympathique accueil à M. Calmeilles, maire de Gourdon. Nous y voyons non-seulement un témoignage personnellement flatteur pour notre excellent maire, mais encore une nouvelle preuve de l'intérêt que M. Calmon porte à notre ville, qu'il a représentée au Conseil général et où il compte de si nombreux dévouements.

Après avoir visité notre Hospice, M. Calmon a quitté Gourdon, vers 6 heures.

Je vous prie de recevoir, etc.

L'un de vos lecteurs,
X***.

Nous apprenons que M. Calmon est attendu à Cahors, samedi prochain.

Le Journal officiel promulgue la loi relative aux pensions de retraite des officiers de l'armée de terre avec les tableaux annexés qui indiquent le montant de la pension pour chaque grade.

Armée territoriale

Le 3^e bataillon du 131^e régiment territorial, vient de terminer ses exercices. Dimanche il a été passé en revue par le général Mangin, en même temps que le 7^e de ligne. Lundi les hommes ont été désarmés. L'impression générale est bonne sur cette première période d'essai. On sent que l'armée territoriale deviendra une véritable force, lorsque l'organisation en sera complète, et que les cadres seront remplis par des hommes expérimentés et rompus à la théorie nouvelle. C'est là surtout, pour le moment, le côté faible de notre armée de seconde ligne.

Les hommes faisant partie de la troisième série de l'appel de l'armée territoriale quittent les drapeaux et retournent dans leurs foyers. Cette première tentative est terminée et, bien que notre réorganisation militaire ne soit pas encore complète, on peut néanmoins considérer la constitution de notre armée de seconde ligne comme la clé de voûte du nouvel édifice défensif, à la construction duquel nous avons travaillé sans relâche depuis sept années.

La première convocation de notre armée de seconde ligne a donné des résultats inattendus, inespérés. On savait bien que la population, instruite par les désastres de la France en 1870, avait accepté les nouveaux principes d'institutions militaires que nous avaient imposés l'expérience et le besoin de protection si naturel et si nécessaire à une nation grande et active comme la nôtre. On avait cependant quelque appréhension au sujet de l'accueil qui serait fait à l'ordre de quitter femme, enfants, maison, intérêts et affaires, pour aller passer une douzaine de jours sous les drapeaux. On ne savait non plus quel serait l'esprit de cette troupe pendant sa courte réunion. Mais ces craintes, ou plutôt ces indécisions, n'ont point duré longtemps. Il fut bientôt prouvé, en effet, que la masse de la population était prête à faire son devoir, et qu'en revêtant l'uniforme militaire elle se soumettait sans aucune mauvaise volonté à toutes les exigences de la discipline.

C'est ainsi que l'on ne constata même pas une moyenne générale de un pour cent de manquants illégalement à la convocation, et qu'aucune punition d'une sévérité exemplaire ne fut infligée dans aucun des corps de troupe réunis cette année.

Il faut ajouter toutefois que les hommes fai-

sant partie de ce premier appel étaient tous d'anciens militaires et que, si le résultat a été cette année aussi complètement satisfaisant, il pourrait être moins bon l'an prochain, car, en 1879, on convoquera presque exclusivement des hommes n'ayant pas encore servi.

L'instruction militaire que possédaient la plupart des sous-officiers, caporaux et soldats territoriaux appelés cette année, a naturellement contribué à faire ressortir l'insuffisance presque complète d'un grand nombre d'officiers. En effet, les compagnies territoriales ont été exercées, pendant la première partie de la période du stage d'instruction, par des officiers des sous-officiers de l'armée active, tandis que les cadres territoriaux recevaient une instruction spéciale. Comme les compagnies territoriales étaient composées d'anciens soldats, elles ont très-rapidement pris l'aspect de vieilles troupes d'élite et les exercices ont été menés avec un ensemble et une promptitude dignes de remarque, tant que les cadres de l'armée active commandaient. Mais ce fut tout autre chose quand ces compagnies furent remplacées sous les ordres de leurs officiers: il y eut un tel contraste, qu'il devint aussitôt évident que, si l'on ne veut pas perdre l'esprit, la valeur et la force de notre puissante armée de seconde ligne, il faut procéder immédiatement au remplacement des officiers qui n'ont montré aucune des qualités nécessaires pour conserver le grade qu'ils avaient obtenu à une époque où l'on considérait l'armée territoriale bien plus comme une fiction que comme une institution sérieuse et viable. Il y a là, en quelque sorte, une mesure de salut public, et nous espérons bien que, cette fois, tous les intérêts personnels, fussent-ils même recommandables, seront impitoyablement sacrifiés à l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, l'armée territoriale, comme institution, fait aujourd'hui partie de nos mœurs publiques, comme force, est l'un de nos plus puissants moyens de défense. Les étrangers sont de cet avis et ils suivent de près la marche de notre réorganisation militaire. C'est ainsi, par exemple, que le *Militär-Wochenblatt*, journal militaire officiel allemand, consacre à cette armée, dans un de ses derniers numéros, un long article qui se termine par cette phrase significative: « Sept années à peine se sont écoulées depuis l'époque où la France n'avait en quelque sorte plus d'armée, et aujourd'hui elle peut mettre environ 1 million 500,000 soldats exercés en ligne: c'est un fait auquel son adversaire d'alors est obligé de payer un juste tribut d'admiration. » Les appréciations de cette feuille ne sauraient être taxées de partialité, et si nous avons cité une partie du jugement qu'elle porte sur notre réorganisation militaire, c'est que son opinion fait autorité en pareille matière. Emportés par les illusions ou par un enthousiasme patriotique exagéré, nous pouvions craindre jusqu'ici de nous tromper, tout en étant de bonne foi, sur la valeur relative de notre armée. Nous savons maintenant que les étrangers partagent à cet égard notre sentiment, ceux mêmes dont la compétence est universellement reconnue.

En résumé, les mois de mai et juin 1878, qui auront vu le premier appel de l'armée territoriale, feront époque dans l'histoire de notre réorganisation militaire.

(République française).

Un de nos correspondants nous adresse la communication suivante :

« N'aurait-on pas pu, pour donner plus d'éclat à la fête nationale du 30 juin, organiser un tir municipal, comme cela se voit généralement dans toutes les fêtes en Suisse, en Allemagne et même dans quelques villes du Nord et de l'Est de la France? Ne serait-ce pas un moyen de contribuer au relèvement de la France au point de vue moral et militaire? Ne serait-ce pas un encouragement précieux pour nos jeunes gens, pour les militaires de notre garnison, pour nos réservistes et pour nos soldats de l'armée territoriale? Ne sait-on pas que d'après la nouvelle tactique, l'infanterie agira rarement en masse, mais presque toujours par petits groupes et en lignes de tirailleurs et que, dans ce cas, la justesse du tir sera son mérite principal.

S'il est trop tard pour organiser pour le 30 un concours de tyr, que l'on profite de cette occasion pour former le noyau d'une association de ce genre et que l'on nomme une commission pour rédiger les statuts qui doivent la régir.

On nous écrit de Castelnau-Montriat :

La nommée Marie Andrieu, épouse Capel, âgée de 35 ans, mère de deux enfants, domiciliée à St-Etienne, hameau de St-Paul-Labouffie, était sujette à de violentes attaques d'épilepsie. Le 25 juin courant, vers sept heures du soir, son cadavre a été retiré, par son mari, d'une mare où elle était allé laver du linge. Cette mare, mesurait seulement 2 mètres de diamètre sur 30 centimètres de profondeur. Prévenu à minuit, M. Bron, commissaire de police du canton, accompagné du docteur Tailhade, du brigadier de gendarmerie et d'un gendarme, s'est rendu sur les lieux, et, à deux heures du matin, il procédait aux constatations nécessaires.

Marie Andrieu était fort estimée. Elle emporte les regrets de tout ceux qui la connaissent.

A la campagne, il est d'usage d'offrir des rafraichissements aux personnes qui viennent d'un peu loin vous visiter; on manque parfois de bière, de sirops, etc., mais voici une boisson qui se prépare vite et facilement; il reste toujours du café noir du déjeuner; vous étendez d'eau ce café, le sucez bien et y exprimez le jus d'un citron. Cette limonade au café est des plus toniques, elle est fort agréable et, en général, très appréciée.

Trois secousses de tremblement de terre ont eu lieu à Lyon, mardi matin, à heures. Les habitants, effrayés, ont quitté, pendant quelques heures, le quartier des Célestins, où ces secousses avaient été le plus vivement ressenties.

C'est le 22 juin, à deux heures neuf minutes de l'après-midi, qu'a commencé la saison d'été.

La durée du jour va maintenant décroître. Cette décroissance sera de quatre minutes du 21 au 30 courant. Le 1^{er} juin, le jour a été de quinze heures quarante-neuf minutes; le 21, de seize heures sept minutes, tandis que le 30 il ne sera que de seize heures trois minutes. Pendant le mois prochain, le jour décroîtra de cinquante-huit minutes.

Il est imprudent, lorsqu'on voyage en chemin de fer, de jeter des objets par les vasistas des wagons. On se met en contravention avec les règlements sur la police des chemins de fer, et on peut encore occasionner des accidents très-graves.

Le 10 de ce mois, une personne, se rendant à Bordeaux par le train rapide du soir, a jeté, dans ces conditions, une bouteille vide qui est venue se briser sur la tête d'un des cantonniers. Cet agent a été très-sérieusement blessé, et il est probable qu'il aurait été tué si son chapeau en feutre ne l'avait un peu protégé.

Le tribunal civil de Bourg vient de résoudre avec une sagacité supérieure un différend digne de Salomon.

Nos lecteurs connaissent sans doute la coutume aimable qui veut qu'en certains pays Cahors y compris on donne un charivari nocturne aux nouveaux mariés.

Ces concerts peu mélodieux florissent dans l'ancienne Bresse. et le veuf qui se marie doit se résigner à subir ces manifestations; rarement après force négociations et le versement d'une forte somme, les exécutants de charivari consentent à le laisser en paix.

Or, il y a quelques semaines, M. Julhe, pharmacien à Pont-d'Ain, courait les risques d'un second hymen. La cérémonie avait été magnifique; les gens de la noce étaient partis; les portes closes de la chambre nuptiale s'étaient refermées d'une leur timide, quand un vacarme épouvantable retentit devant l'officine: sifflets, mirlitons, plaques de tôle réquisitionnées dans tout le village, chaudrons et casseroles, tout ce qui, à deux lieux à la ronde était susceptible de faire horler les chiens et d'interrompre les confidences des jeunes mariés, était réuni dans la rue, agité follement par des mains

infatigables. C'était un charivari monstre, un charivari comme on n'en avait jamais vu!

M. Julhe était furieux. Sa nouvelle épouse fuyait de chambre en chambre, se bouchant les oreilles et appelant sa mère.

Le pharmacien ouvrit une fenêtre: « Qu'est-ce que vous exigez pour me laisser tranquille? » cria-t-il aux manifestants. On lui répondit par la demande d'un somme si ridiculement élevée que M. Julhe referma sa fenêtre et ne songea plus qu'à rassurer sa jeune femme, laquelle refusa de prendre quelque repos.

Trois nuit durant, le charivari recommença avec son accompagnement de coups de pierres, de refrains et d'allusions malséantes à la profession honorable du nouvel époux. La quatrième nuit, comme la troupe bruyante prélevait sur ses chaudrons, la fenêtre s'ouvrit soudain, M. Julhe apparut, brandissant une grande terrine dont il versa le contenu sur toutes les têtes.

La bande joyeuse s'enfuit, horriblement brûlée: le liquide dont on l'avait aspergée était une préparation pharmaceutique dans laquelle l'acide sulfurique entraînait pour un quart et l'eau chaude le surplus.

M. Julhe allait donc enfin goûter en paix les premières joies de l'hyménée. Soudain, une assignation, deux assignations, quinze assignations, lui arrivent coup sur coup! Ce sont tous les échaudés qui lui réclament des dommages-intérêts pour leur vêtements brûlés et leur peau rissolée!

Et M. Julhe fut condamné par le juge de paix à payer à chacun des plaignants une petite somme assez rondelette.

Mais il y a un tribunal à Bourg, et le pharmacien fit appel devant lui, en réclamant à son tour des dommages-intérêts pour le dérangement que les cris variés exécutés devant ses fenêtres lui avaient causé pendant trois nuits!

Le tribunal de Bourg a tranché la question par un coup de maître: il a condamné chacun des manifestants à payer, pour tapage injurieux, à M. Julhe, une somme égale à celle que ce dernier est tenu de lui payer pour visage et vêtements brûlés.

On ne pouvait résoudre plus finement ce cas difficile.

UNE MORT AFFREUSE.

M. Montigny, le directeur bien connu du Gymnase dramatique, habite, rue de la Pompe, à Passy, un hôtel entre cour et jardin. Son fils aîné, M. Chéri-Montigny, grand amateur de chiens, avait installé dans une niche, immédiatement derrière la grille d'entrée, un superbe lévrier danois et un terrier boule. Chaque fois qu'il rentrait chez son père, avec qui d'ailleurs il habitait, on doit penser quel accueil le jeune maître recevait des deux animaux de race qu'il avait pris l'habitude de soigner lui-même. C'étaient des gambades et des caresses auxquelles il était parfois difficile de se soustraire.

M. Chéri-Montigny, il y a quinze jours, rentrant à une heure assez avancée de la nuit, se mit, ainsi qu'il avait coutume de le faire, à jouer dans l'obscurité avec ses deux favoris; les chiens aboyaient et mordillaient ses vêtements; à un moment donné, comme il avait laissé échapper sa canne et se baissait pour la ramasser, le terrier lancé, d'un mouvement brutal, lui heurta rudement le visage et le mordit légèrement au nez. Après quoi il se mit à lui lécher les mains comme pour faire oublier son incartade.

Rentré dans sa chambre, le jeune homme lava avec de l'eau fraîche quelques gouttes de sang qui perlaient et se mit au lit sans plus y songer.

Le lendemain, un palefrenier le réveillait avant l'heure habituelle pour lui signaler les allures singulières du chien:

— Je ne sais pas ce qu'a le terrier, dit-il, mais il me semble qu'il n'a pas son air ordinaire: il grogne.

— Eh bien, laisse-le grogner.

— Il vient de me mordre.

— La belle affaire! Il m'a bien mordu hier soir.

— Il a mordu ce matin plusieurs chiens du quartier.

— Diable!

M. Chéri-Montigny, inquiet, se lève et des-

cent. Le terrier s'était retiré dans le fond de sa niche; une légère bave lui coulait de la gueule; ses yeux avaient un éclat métallique; il faisait entendre des grognements sourds. Son maître, recommandant le secret absolu pour n'inquiéter personne, le fit conduire chez le vétérinaire, ainsi que l'exigeait la prudence. L'animal mourut au bout de trois jours. Le vétérinaire, M. Pocheyron, affirma qu'il ne s'agissait que d'une maladie d'intestins. Toutefois, M. Chéri-Montigny n'était pas complètement rassuré; laissant ignorer à son père jusqu'aux moindres détails de l'aventure, il avait consulté des livres de médecine et s'étant assuré que la rage, dans sa marche ordinaire, met quinze jours à se déclarer, il attendait avec impatience la fin de la dernière semaine, qui devait marquer le terme de la période.

Les livres ne disaient que trop vrai. M. Chéri-Montigny est mort dans la nuit de samedi à dimanche, il est mort au milieu des plus épouvantables souffrances. La plume se refuse à dépeindre le désespoir de la famille devant un coup aussi imprévu et l'horreur de ceux qui ont assisté à son agonie.

Pris, à la suite de la revue, d'un malaise qu'on attribua d'abord à une insolation, il était samedi soir en proie à des secousses violentes et à des convulsions qui le rendaient absolument méconnaissable. Pendant six heures on dut le maintenir avec la camisole de force. Chaque fois qu'il a repris l'usage de ses facultés, son unique préoccupation a été de cacher à son père, dans la mesure du possible, la vérité de la situation; il faisait des efforts surhumains pour rester maître de lui-même. A huit heures du matin, dimanche, il expirait dans une dernière crise.

Mairie de Catus.

AVIS

Le Marché-Foire qui se tient réglementairement à Catus, le 3 juillet, se tiendra, cette année, le 4 du même mois. Toutes les précautions sont prises pour que cette Foire soit largement pourvue de bétail de toute sorte, ainsi que de nombreux marchands. Les banes seront à moitié prix et les débitants feront une réduction sur les objets de consommation.

Le Maire,

L. CAMBORNAC.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 27 Juin 1878.

La Marjolaine, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et C. Leterrier, musique de Charles Lecocq.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 25 juin.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2.496	1.870	1.55 à 1.85
Vaches.	481	438	1.35 à 1.68
Taureaux.	95	90	1.32 à 1.65
Veaux.	1.210	970	1.70 à 2.40
Montons.	16.429	15.819	1.45 à 2.04
Porcs.	3.387	2.822	1.46 à 2.90

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

Madrid, 26 juin.

Les nouvelles alarmantes concernant la santé de la reine ont jeté la consternation dans la capitale.

Des prières publiques ont été ordonnées par le clergé dans toute l'Espagne.

Le Pape a envoyé sa bénédiction à l'auguste malade.

Madrid, 26 juin, soir.

Cette nuit, les médecins avaient perdu tout espoir de sauver la reine, les ministres entouraient le roi navré. A quatre heures du matin, l'état de la reine était désespéré. Elle a expiré, dans les bras du roi, entourée de la famille

royale. Elle avait dix-huit ans depuis deux jours.

Paris, 26 juin.

Mgr Place, évêque de Marseille, vient d'être nommé à l'archevêché de Rennes, demeuré vacant depuis la mort du cardinal Brossais Saint-Marc.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 27 juin, 1 30, soir.

L'accord a continué dans la séance du Congrès d'hier à Berlin. M. Bismarck a félicité le Congrès des résultats obtenus et a complimenté spécialement M. Waddington sur la manière dont il a rempli son rôle de médiateur entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre.

Bourse de Paris

Cours du 27 juin.

Rente 3 p. %/..... 76.40
 — 4 1/2 p. %/..... 105.50
 — 5 p. %/..... 113.55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 juin	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.163 »	3.165 »
Crédit foncier.....	887 50	886 25
Orléans-Actions.....	1.150 »	1.150 »
Orléans-Obligations..	339 50	338 50
Suez.....	777 50	773 75
Italien 5 %/.....	77 15	77 05

Le journal de l'Exposition.

Les publications touchant l'Exposition universelle sont nombreuses. Il s'agit de bien choisir. Le *Journal de l'Exposition* publie dans sa partie officielle les lois, décrets et autres documents qui concernent l'Exposition universelle de 1878. L'analyse des objets exposés les plus remarquables, y sera faite par des hommes spéciaux d'un mérite consacré.

Les dessins sont exécutés avec un soin parfait. Le papier et l'exécution typographique font du *Journal de l'Exposition* un vrai journal de luxe.

Moyennant 12 fr. 50, les abonnés recevront cette feuille pendant la durée de l'Exposition, du 1^{er} mai au 31 octobre (30 numéros au moins, qui formeront un magnifique volume).

On s'abonne, à Paris, à l'administration du journal, 17, rue Neuve-Saint-Augustin; Et à Cahors, dans les bureaux du *Journal du Lot*.

Nous avons été bien inspirés en recommandant à nos lecteurs l'heureuse innovation du *ticket-prime* pour l'Exposition, que le *Théâtre du Châtelet*, à Paris, délivre gratuitement à toute personne qui vient louer sa place pour la splendide féerie des *Sept Châteaux du Diable*.

Tout le monde a compris l'avantage d'une combinaison qui offre en même temps l'entrée gratuite de l'Exposition et l'amusement d'un attrayant spectacle.

C'est pourquoi le *Théâtre Historique*, qui est en face du Châtelet, a voulu, lui aussi, faire profiter le public d'une autre prime également agréable.

Il a remonté, en y ajoutant la représentation du tableau de la *mort de Marceau*, de M. J.-P. Laurent, que tous nos lecteurs admireront à l'Exposition, le beau drame de *Marceau ou les Enfants de la République*, dont le succès est consacré aussi bien en province qu'à Paris; et, malgré la modicité du tarif de ses représentations populaires, il fait délivrer gratuitement au bureau de location, à toute personne qui vient louer sa place, un exemplaire de la belle gravure de ce tableau dont le propriétaire, M. Turquet, député de l'Aisne, a gracieusement accordé la reproduction.

Chaque spectateur emporte ainsi avec lui un fort joli souvenir de sa soirée au Théâtre-Historique et de sa visite à l'Exposition.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières de la livraison de Juin.

Administration et organisation militaires. — L'armée allemande au 1er janvier 1878.
Industrie maritime. — Approvisionnement. — Les pêcheries de Crustacés.
Sport. — Histoire naturelle. — Les chasses d'Afrique. — Les antilopes.
Physiologie. — Observations scientifiques. — L'hérédité des caractères.
Histoire. — Biographie. — Un savonaro polonais. — Henri de Valois, roi de Pologne.
Romans. — La belle Harengère (2e extrait).
Instruction publique. — Pédagogie. — L'école primaire modèle instituée à Bruxelles par la ligue de l'enseignement.
Esquisses biographiques. — L'apothéose de M. Thiers. — Poésies. — Pensées diverses.

Correspondances de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Le prince impérial d'Allemagne. — Les socialistes. — Fin du parti national libéral. — Vente aux enchères des créances de la Banque de Vienne. — 14,000 florins adjugés pour 80 kreutzer. — Scandales du conseil municipal de Vienne. — Charité bien ordonnée commence par soi-même. — Le drame patriotique. — Littérature magyare. — Nouveaux romans : l'Armoire de Barbe-Bleue. — Ouvrages économiques. — Voyages, peintres et musiciens, etc.

Correspondance d'Amérique. — Le Congrès, le commerce, l'industrie, la politique et une société secrète. — L'hôtel des femmes. — Le socialisme aux Etats-Unis. — Situation des Banques nationales, etc.

Correspondance d'Orient. — Les attentats. — Symptômes d'un bouleversement général en Orient. — Aly Suavy et ses idées politiques. — Les huissiers et les chansons en Egypte.

Correspondance de Cochinchine : Une majesté orientale à Saïgon.

Correspondance d'Italie. — Centenaire de Voltaire en Italie. — Traduction italienne de son poème contre Jeanne d'Arc. — Le traité de commerce franco-italien et le libre-échange. — Cose del Vaticano. — Bruits de cession de la Régence de Tunis à la France.

Correspondance de Londres. — Le Congrès. — Lord Beaconsfield dans les romans du jeune Disraeli. — La mort de lord Russell. — Education progressiste de son fils. — La vie de Moor, négociant et philanthrope. — Une carte forcée sous forme d'habit. — Poésies : la Saisiaz. — Voyage dans un bateau en papier. — Romans nouveaux. — Peintures et expositions. — Théâtres, concerts, etc.

Chronique scientifique.

Chronique et Bulletin bibliographique. — Congrès politico-littéraire. — Les pierres de la Bastille. — Le Congrès et la France. — Enquête sur la crise. — La France contemporaine de Taine. — Petits Procès. — Livres nouveaux. — Théâtres.

NOTICE

sur les Obligations

DES CANAUX AGRICOLES

La Chambre syndicale des Agents de change de Paris vient d'admettre, à la cote officielle de la Bourse, les 65,000 Obligations de la Compagnie nationale des Canaux agricoles.

Ces Obligations, qui rapportent 15 francs d'intérêt, payables par moitié les 1er mai et 1er novembre, sont remboursables à 300 francs en douze années.

L'admission à la cote officielle devient de plus en plus difficile ; ce n'est qu'après une enquête approfondie que la Chambre syndicale se prononce et l'on peut dire que sa décision favorable est la constatation de la régularité d'une opération.

Pour les canaux agricoles, le résultat de l'enquête ne pouvait être douteux. L'utilité de l'entreprise, la sollicitude du gouvernement, les garanties attachées aux titres, le nombre des obligations, tout en un mot, était en faveur de cette valeur nouvelle.

En effet, les canaux agricoles ont pour objet la fertilisation des campagnes par l'irrigation ; la prévention des inondations par l'aménagement rationnel des eaux, la destruction du phylloxera par la submersion hivernale des vignes. A ce triple point de vue, le concours du gouvernement ne pouvait faire défaut à la compagnie. Ce concours s'est produit sous forme de subventions montant à plus de neuf millions. C'est grâce à ce puissant appui que l'on a pu construire les trois canaux du Verdon, de Saint-Martory et du Lagois, qui ont coûté ensemble plus de 27 millions.

Ces travaux, aujourd'hui terminés, sont le gage des obligations qui ont en outre comme supplément de garantie pour les intérêts ; 2 millions fournis par le sous-comptoir des Entrepreneurs (annexe du Crédit foncier de France) et 2,136,000 fr. de subventions restant dues par l'Etat, sans compter une subvention de 3,600,000 fr. proposée en faveur de la Compagnie par l'ingénieur en chef des ponts-et-Chaussées des Bouches-du-Rhône.

Les revenus des canaux, c'est-à-dire les redevances dues par les usagers des eaux, son perçues comme les impôts, sur un rôle rendu exécutoire par le préfet. Ces revenus sont exclusivement affectés aux obligations pendant toute la durée de l'emprunt. A l'instar de tous les revenus communaux, ils peuvent être capitalisés pour servir de base à des emprunts au Crédit foncier ; aussi la Compagnie peut-elle, à toute époque, exiger que la ville d'Aix, le département de la Haute-Garonne et les communes syndiquées du Lagois, prennent ces redevances pour leur compte et lui remettent le capital qu'elles représentent, pour rembourser les obligations.

Ainsi donc, non seulement l'obligation des Canaux agricoles repose sur 27 millions de travaux d'utilité publique, mais encore elle a pour dotation des subventions de l'Etat et pour garantie de véritables impôts.

Or, si l'on parcourt la cote officielle, on verra que, de toutes les valeurs qui y sont inscrites, l'obligation des Canaux agricoles est la seule qui, dotée de subventions de l'Etat, rapporte encore 5 1/2 0/0.

Il est donc à prévoir que l'obligation des

canaux agricoles cotée aujourd'hui 273 à 275 francs ne tardera pas à atteindre ou même à dépasser 300 fr., chiffre auquel le remboursement est garanti à si bref délai.

L'admission à la cote officielle en élargissement le marché, va contribuer à vulgariser ce titre de premier ordre et à le porter à son prix normal. Les cours actuels sont donc éminemment favorables pour mettre en portefeuille une valeur assimilable, à tous égards, aux obligations de chemins de fer garanties par l'Etat.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, fluxus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodise et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné ?... C'est le MONITEUR DES VALEURS A LOTS. Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

Crédit Foncier de France.

Tirages du 22 juin 1878.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853. — Le n° 33,617 gagne 100,000 fr. ; Le n° 65,776 gagne 50,000 fr. — le n° 120,055 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières 4 % de 1863. — gagnant dans les 40 séries : 7,542 ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 31e série ; — 30,000 fr. dans la 15e série ; — 5,000 fr. dans les séries 9e, 28, 30, 3, 16, 14, 26, 36 ; — 1,000 fr. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 4 % 1875. — Le n° 28,332 remboursé à 100,000 fr. — le n° 379,830 remboursé à 30,000 fr. ; — les n°s 198,902, 48,653, 12,243, 165,500 remboursés chacun à 10,000 — les n°s 212,654, 340,359, 381,503, 120,703, 214,324, 207,891, 53,283, 244,473, 252,925, 94, 580 remboursés chacun à 3,000 fr.

le 3 Juillet

4e tirage des Obligations foncières de 400 francs 5 % libérées de 85 fr. 1 lot de 100,000 fr. 2 lots de 50,000 fr. 3 lots de 10,000 fr. 30 lots de 1,000 fr.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux minérales de Miers GARE DE ROCAMADOUR HOTEL CARBOIS A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître. M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires. Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

A VENDRE EN BLOC OU EN PARCELLES LE DOMAINE DE RÉVEILLON situé dans la commune d'Alviagnac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres. S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

PARIS — EXPOSITION UNIVERSELLE — 1878 Visiter la Maison « AUX VIEUX GOBELINS » Rue Laffitte, 27 Anciennes Tapisseries — Ameublements anciens. — Objets d'art — Réparations de Tapisseries. Renseignements Utiles aux acheteurs et aux Vendeurs d'objets anciens et curieux.

L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE PAR DE BONNS PLACEMENTS Beau volume in-8° donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés du MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE Journal financier hebdomadaire 4 fr. par an 7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS 1 fr. 3 mois L'abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. Manège avec battesse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Avis aux propriétaires Viticoles ou Maisons de 1er ordre pour les Vins, qui désireraient se faire représenter dans le département du Rhône et région. Ecrire franco, poste restante, LYON aux initiales C. P.

PHILODERME INDIEN Une lotion matin et soir qui agit en un mois TEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ 14, rue d'ALGERIE, LYON. POUVRE MAZADE & DALOZ La seule infallible pour détruire les CAFARDS s'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau. Vente chez MM. les Pharm., drog. et épiciers.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS Siège social, 46, rue Laffitte, Paris. 1 FRANC Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs. 52 NUMÉROS Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte. Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre